

MAIRIE

DE

ROSOY

21, rue de l'Eglise
60140 ROSOY

Téléphone 03 44 73 08 39

Rosoy, le 14 mars 2024



COMMUNIQUÉ

ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES :

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 impose aux communes, après concertation du public, d'identifier sur son territoire des zones favorables à l'accueil des installations permettant l'accélération de la production d'énergies renouvelables (ZAENR).

Parmi ces énergies, nous trouvons :

- Solaire photovoltaïque au sol, sur bâtiments et ombrières ;
- Solaire thermique au sol et sur bâtiments et ombrières ;
- Biogaz (incluant les gaz de décharges et de boues de STEP) ;
- Eolien ;
- Biomasse ;
- Géothermie ;
- Pompe à chaleur aérothermique ;
- Valorisation de l'énergie fatale (chaud ou froid) et du gaz de mine ;
- Hydroélectricité ;
- Valorisation énergétique des déchets autres que biomasse dit de récupération.

Conformément à la demande de l'Etat, dans un premier temps, le Conseil municipal a dû proposer des zones d'accélération des énergies. Ainsi il a retenu l'ensemble du territoire de la commune pour le Solaire thermique au sol et sur les bâtiments et ombrières, la Géothermie, les Pompes à chaleur aérothermique. Il ne propose aucune zone pour les autres énergies (délibération n°2024_03U du 26 janvier 2024).

Pour organiser cette consultation :

- Un dossier de concertation préalable présentant une proposition de Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR) sera disponible en mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune (rosoy60.fr).
- Un recueil de données sera mis à disposition en mairie afin de récupérer vos remarques et observations ; celles-ci pourront être aussi adressées par mail à l'adresse rosoy.mairie@wanadoo.fr en indiquant en objet « Zones d'Accélération des Energies Renouvelables » ;
- Après avoir dressé le bilan de cette concertation, dans un second temps, la proposition finalisée, intégrant le cas échéant les observations du public, sera approuvée par une délibération du Conseil municipal.
- **La période de concertation aura lieu du 15 mars au 15 avril 2024.**

Le Maire,

Gérard LAFITTE

